RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00024
Numéro SIREN : 893 451 401
Nom ou dénomination : AB15

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001453

Certifié conforme à l'original

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4 755	2 203	2 552	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	65 000	8 357	56 643	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	903 098	56 697	846 401	
Installations tech., matériels et outillages industriels	87 973	15 489	72 484	
Autres immobilisations corporelles	239 219	26 554	212 665	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 298		23 298	
TOTAL (I)	**1 323 344**	**109 301**	**1 214 043**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	27 020		27 020	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	41 498		41 498	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	168 582		168 582	
Charges constatées d'avance	48 940		48 940	
TOTAL (II)	**286 040**		**286 040**	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**1 609 384**	**109 301**	**1 500 083**	

Bilan Passif

			Net Au 31/12/2022	Net
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	dont versé :	10 000	10 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Réserve légale				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			11 572	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		TOTAL (I)	**21 572**	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
		TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 225 310	
Emprunts et dettes financières diverses			45 921	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			110 941	
Dettes fiscales et sociales			96 339	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
		TOTAL (III)	**1 478 511**	
Ecarts de conversion passif (IV)				
		TOTAL GENERAL (I à IV)	**1 500 083**	

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

AB15

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 €

8 Rue Félix Daguerre – 15000 AURILLAC

RCS AURILLAC 893 451 401 (2021 B 00024)

RESOLUTIONS D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
votées par l'Assemblée Générale Annuelle du 14 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de la somme de ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE EUROS (11 572 €).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 11 572 € comme suit :

- A la RESERVE LEGALE, la somme de..... 1 000 €
- Au compte REPORT A NOUVEAU la somme de.... 10 572 €

 - Lequel passera de la somme de 0 €
 - A celle de..... 10 572 €

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir lieu à une distribution antérieure de dividendes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme, la Présidente,
Madame Myriam VERNIOLE